

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 19 janvier 2007
(convocation du 8 janvier 2007)**

Aujourd'hui Vendredi Dix-Neuf Janvier Deux Mil Sept à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. JUPPE Alain, M. HOUEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CHAUSSET Gérard, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme FAYET Véronique, Mme EYSSAUTIER Odette, M. MARTIN Hugues, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOURRAGUE Chantal, Mme BRACQ Mireille, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GUICHOUX Jacques, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BANNEL J. Didier à M. MILLET Thierry (jusqu'à 10 h 10)	M. CORDOBA Aimé à M. GUICHARD Max
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain	M. COUTURIER Jean-Louis à Mme. LACUEY Conchita
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard	Mme DIEZ Martine à M. RESPAUD Jacques
Mme DESSERTINE Laurence à M. MANGON Jacques (jusqu'à 10 h 15)	Mme FAYET Véronique à M. GELLE Thierry (jusqu'à 09 h 55)
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe	M. FERILLOT Michel à M. HOURCQ Robert
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard	M. GRANET Michel à M. DAVID Alain
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ROUSSET Alain	M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques
M. BELIN Bernard à M. BAUDRY Claude	Mme LIMOUZIN Michèle à Mme. FAORO Michèle
M. BREILLAT Jacques à M. CASTEL Lucien	M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
Mme. BRUNET Françoise à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude	M. MONCASSIN Alain à M. TOUZEAU Jean
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert	Mme NOEL Marie-Claude à M. HURMIC Pierre
M. CASTEX Régis à M. REBIERE André	Mme PARCELIER Muriel à M. LOTHAIRE Pierre (jusqu'à 10 h 15)
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme. PUJO Colette	M. QUANCARD Joël à M. SIMON Patrick
M. CAZENAVE Charles à Mme. DARCHE Michelle	Mme. VIGNE Elisabeth à Mme. WALRYCK Anne

LA SEANCE EST OUVERTE

Marchés Publics - Lormont - Raccordement du Pôle culturel de Bois Fleuri au réseau de distribution de chaleur des Hauts de Garonne - Appel d'offres - Autorisation

Monsieur MOULINIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Ville de Lormont va réaliser, prochainement, un Pôle culturel avec médiathèque sur le site de Bois Fleuri. Les travaux sont prévus de démarrer au deuxième semestre 2007.

Elle a sollicité, à cette occasion, le raccordement de ce projet au réseau de distribution de chaleur des Hauts de Garonne qui dessert actuellement le quartier de Bois Fleuri.

Cette opération participe également au souhait de la Communauté Urbaine de valoriser l'énergie produite par le Complexe Thermique de Cenon.

Sur la base des données du projet du Pôle culturel et du site environnant, le maître d'œuvre désigné a élaboré un projet pour le raccordement de ce futur établissement. Il a également élaboré des documents de consultation sous forme d'un appel d'offres ouvert à prix global et forfaitaire, en application notamment des articles 33, alinéas 3 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

Les travaux, dont le délai d'exécution est fixé à 11 mois, sont répartis en deux lots :

- Lot 1 : canalisations de raccordement au réseau et travaux sur voiries et espaces extérieurs ;
- Lot 2 : travaux en sous-station.

Ils feront l'objet de marchés séparés.

Le montant des travaux est évalué à 600 000 € HT, soit 716 600 € TTC.

Le projet du Pôle culturel rentre dans le cadre des opérations de renouvellement urbain (Grand Projet de Ville) et, à ce titre, le raccordement du projet au réseau de distribution de chaleur bénéficiera, conformément à la convention globale signée avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine pour Lormont (ANRU), d'une subvention égale à 15% du montant hors taxes des travaux.

Notre établissement public a également sollicité une subvention auprès de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) et de la Région, au titre du Programme Régional Aquitain de l'Environnement (PRAE).

Le dossier est en cours d'instruction auprès de ces deux institutions. Le montant définitif de leur aide financière sera connu à l'issue de cette instruction (montant prévisionnel 20.325 €).

En outre, conformément à l'article 2 de l'avenant n° 3 et à l'avenant n°4 au contrat d'affermage, la Ville de Lormont, future abonnée, participera financièrement aux frais de raccordement du Pôle culturel, à hauteur de 50 % de leur coût, déduction faite des subventions ANRU et de celles éventuelles de l'ADEME et du Conseil Régional.

La dépense correspondante sera imputée sur le budget annexe réseau de chaleur de l'exercice en cours, chapitre 23, article 2315, CRB D400.

En application des articles L 2121.12 et L 2121.13 du Code Général des Collectivités Publiques, le dossier de consultation des entreprises est consultable par les Elus communautaires à l'Hôtel de la Communauté, à la Direction Centrale des Achats et Marchés – 13^{ème} étage.

En conséquence, et si tel est votre avis, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- entériner les documents de la consultation,
- autoriser M. le Président à :
 - lancer une mise en concurrence dans le cadre d'un appel d'offres ouvert, en application notamment des articles 33 alinéa 3, 57 à 59 du Code des Marchés Publics ;
 - signer les marchés à intervenir avec l' (ou les) opérateur économique (s) qui aura (ont) émis la proposition la plus avantageuse, en réponse à cet appel ;
 - procéder, en cas d'insuccès de cet appel d'offres, à la recherche d'un opérateur économique, soit par voie d'un nouvel appel d'offres sur la base d'un dossier éventuellement adapté au contexte de la concurrence, ou modifié, en application de l'article 59 du Code des Marchés Publics, soit par marché négocié conformément aux dispositions de l'article 35.1 1^{er} alinéa du dit code ;
 - signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 19 janvier 2007,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN
PRÉFECTURE LE
1 FÉVRIER 2007**

M. Didier CAZABONNE